

Tribune collective

Loi travail: les droits des femmes passent (aussi) à la trappe

publiée sur Médiapart

Emmanuel Macron l'a promis. Les femmes seront la grande cause nationale du quinquennat. Il est élu depuis à peine 150 jours et il a déjà réussi à se faire mentir 3 fois. Une première fois avec la nomination du gouvernement et l'absence de ministère dédié. Une deuxième fois cet été, avec la baisse de 27 % du budget du Secrétariat d'État à l'Égalité. Une troisième fois avec la Loi Travail n°2.

Comme souvent, des textes apparemment "neutres" ont en réalité des conséquences nettes sur les inégalités. Réforme des retraites, de l'assurance maladie ou du Code du travail : toutes ces réformes qui visaient l'ensemble des salarié.e.s ont eu un impact différent sur les femmes et les hommes. Étonnant ? Pas tant que ça. Lorsque vous proposez une réforme dans un pays comme la France, où les inégalités professionnelles sont fortes (26 % d'écart de salaire), la réforme est rarement neutre ou sans effet. Soit elle aggrave la situation et augmente les inégalités, soit elle s'attaque aux inégalités et les fait reculer.

Les ordonnances rentrent dans la première catégorie. Les salarié.e.s les plus touché.e.s par la réforme sont ceux en CDD ou travaillant dans des petites entreprises. Deux catégories où les femmes sont surreprésentées. Plusieurs mesures vont donc peser particulièrement sur les femmes et accroître les inégalités professionnelles.

L'inversion de la hiérarchie des normes renvoie à l'entreprise la définition de nombreux droits, et notamment les droits familiaux. Les congés enfants malades pris en immense majorité par les femmes, l'allongement du congé maternité et le maintien de la rémunération à 100%, l'allègement du temps de travail des femmes enceintes... tous ces droits, prévus jusqu'alors dans les conventions collectives de branche, pourront être demain remis en cause par accord d'entreprise. C'est le cas également des primes d'ancienneté, de départ en retraite ou de licenciement.

Le gouvernement affaiblit les outils de l'égalité professionnelle en entreprise. La loi prévoit aujourd'hui une négociation annuelle « *égalité professionnelle qualité de vie au travail* » et oblige l'entreprise à fournir des données aux salarié.e.s sur les inégalités professionnelles femmes - hommes. Ces données sont celles de l'ancien [Rapport de Situation Comparée](#), issu de la première loi sur l'égalité professionnelle de 1983 (loi Roudy). Ces données sont désormais intégrées dans la base de données économiques et sociales. Les entreprises qui n'ouvrent pas cette négociation et ne fournissent pas ces données peuvent être sanctionnées. Les ordonnances permettront, par accord d'entreprise, de changer le contenu de la négociation, de choisir les données sur l'égalité à transmettre (ou non), et de passer d'une négociation annuelle à une négociation quadriennale... voire de ne pas négocier du tout.

Il sera désormais possible d'imposer, par accord d'entreprise, des clauses de mobilité sans que la loi ne fixe de limite géographique ni d'obligation de prendre en compte la situation familiale des salarié.e.s. Idem pour des modifications d'horaires et de temps de travail ou encore des baisses de salaires. Les femmes, plus souvent à temps partiels, plus souvent précaires, à la tête de familles monoparentales et prenant en charge une immense partie des tâches parentales seront particulièrement pénalisées par ces mesures. Le premier argument invoqué par les femmes qui se retirent du marché du travail est l'impossibilité de remplir leurs responsabilités familiales du fait des horaires atypiques qui leur sont imposés. Les ordonnances ne risquent pas de les aider.

La disparition du CHSCT (le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) prévue par les ordonnances va avoir un impact sur la prévention des violences sexuelles au travail. 20% des femmes déclarent avoir déjà subi du harcèlement sexuel sur leur lieu de travail. 5 ans après l'amélioration de la loi sur le harcèlement sexuel, le gouvernement décide de faire disparaître l'instance dédiée à la santé et la sécurité au travail.

Exit enfin le droit d'expertise dédié à l'égalité femmes - hommes, gagné en 2015, qui aidait élu.e.s et syndicats à identifier et comprendre les sources des inégalités. Auparavant à charge de l'employeur, ce droit d'expertise devra désormais être co-financé par le comité d'entreprise. Du fait de son budget limité, celui-ci devra faire des choix. Et souvent, dans ce cas, l'égalité passe au second plan.

Les ordonnances ne sont pas neutres. Elles vont accroître les inégalités professionnelles.

Emmanuel Macron, Marlène Schiappa, votre grande cause nationale commence mal. Changez de cap, ne bradez pas les droits des femmes aux exigences du MEDEF, retirez ces ordonnances.

Les féministes l'exigeront dans la rue avec toutes et tous !

Signatures:

- Irène **ANSARI**, coordinatrice Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie ;
- Ana **AZARIA**, présidente de Femmes Égalité ;
- Delphine **BEAUVOIS**, France Insoumise ;
- Sophie **BINET** et Céline **VERZELETTI**, dirigeantes de la CGT en charge de l'égalité Femmes/Hommes ;
- Emmanuelle **BOUSSARD VERRECHIA**, avocate ;
- Le **CEL** ;
- Laurence **COHEN**, sénatrice, PCF ;
- Gérard **CORNILLEAU**, chercheur, OFCE ;
- Pierre **CONCIALDI**, chercheur, IRES ;
- Michèle **CRES**, Emission Femmes Libres ;
- Monique **DENTAL**, Réseau Féministe Ruptures ;
- Caroline **DE HAAS**, militante féministe ;
- Adèle **DORADA**, Alternative Libertaire ;
- Micheline **DUPONT**, collectif pour les droits des femmes 41 ;
- Pénélope **DUGGAN**, NPA ;
- Corine **FAUGERON**, Europe Écologie les Verts ;
- Jocelyne **FILDARD**, Coordination Lesbienne en France ;
- **Forum Femmes Méditerranée** ;
- Sigrid **GERARDIN**, cosecrétaire générale du SNUEP-FSU ;
- Cécile **GONDARD LALANNE**, co déléguée générale de l'Union Syndicale Solidaires ;
- Bernadette **GROISON**, secrétaire générale de la FSU ;
- Mathilde **GUERGOAT-LARIVIERE**, chercheuse, CNAM, CEET ;
- Marie-Caroline **GUÉRIN**, secteur femmes de la FSU ;
- Gwenn **HERBIN**, coordinatrice nationale du Mouvement de la Jeunesse Communiste de France ;
- Hélène **HERNANDEZ**, Emission Femmes Libres ;
- **Images et Paroles** ;
- Clara **JABOULAY**, Présidente de l'Union Nationale Lycéenne ;
- Camille **LAINÉ**, Secrétaire Générale du Mouvement de la Jeunesse Communiste de France ;
- Jacqueline **LAUFER**, chercheuse, HEC-Paris ;

- Lilâ **LE BAS**, présidente de l'UNEF ;
- Laurence **LE LOUËT**, co Secrétaire Nationale du SNPES-PJJ-FSU ;
- Séverine **LEMIERE**, chercheuse, université Paris Descartes ;
- Daniéla **LEVY**, Collectif 13 Droits Des Femmes ;
- Myriam **MARTIN**, co porte-parole Ensemble ! ;
- Marie-Thérèse **MARTINELLI**, Marche Mondiale des Femmes ;
- Antoine **MATH**, chercheur, IRES ;
- Dominique **MEDA**, chercheuse ;
- Françoise **MILEWSKI**, chercheuse, OFCE ;
- Mathilde **MONDON**, porte parole des Effronté-e-s ;
- Françoise **MORVAN**, Coordination pour le Lobby Européen des Femmes ;
- Solmaz **OZDEMIR**, SKB Union des femmes Socialistes, Turquie ;
- Martine **PERNOD**, chercheuse, Université Lille 1 ;
- Emmanuelle **PIET**, présidente du Collectif Féministe contre le Viol ;
- Sophie **POCHIC**, chercheuse, CNRS, Centre Maurice Halbwachs ;
- Christine **POUPIN**, Porte-parole nationale, Nouveau Parti Anticapitaliste ;
- Raphaëlle **REMY LELEU**, porte-parole d'Osez Le Féminisme ;
- Suzy **ROJTMAN**, porte-parole du Collectif National pour les Droits des Femmes ;
- Cécile **ROPITEAUX**, secteur femmes de la FSU ;
- Roseline **ROLLIER**, Maison des Femmes de Montreuil ;
- Sabine **SALMON**, présidente de Femmes Solidaires ;
- Muriel **SALMONA**, Mémoire Traumatique et Victimologie ;
- Véronique **SEHIER** et Caroline **REBHI**, co présidentes du Planning Familial ;
- Rejane **SENAC**, chercheuse, CNRS, Sciences Po ;
- Rachel **SILVERA**, chercheuse, Université Paris-Nanterre ;
- Mireille **STIVALA**, Secrétaire Générale de la Fédération CGT Santé et Action Sociale ;
- Nora **TENENBAUM**, présidente de la Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et la Contraception ;
- Aurélie **TROUVE**, porte parole d'Attac France ;
- Monique **VÉZINET**, Commission féminisme, Union des Familles Laïques UFAL ;
- Françoise **VOUILLOT**, chercheuse, CNAM ;
- Layla **YAKOUB**, Secrétaire Nationale du Parti de Gauche responsable du Féminisme.
-